

ENDETTEMENT TRANZAULT à FIN 2017

L'endettement de Tranzault s'évalue en fonction de deux critères : l'encours de la dette, qui représente la somme que la commune de l'Indre doit aux banques, et l'annuité de la dette, qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts de Tranzault et du montant de remboursement du capital au cours de l'année. Les données d'endettement qui figurent sur cette page concernent la situation financière de Tranzault au 31 décembre de chaque année.

 **LES VILLES LES PLUS ENDETTÉES**

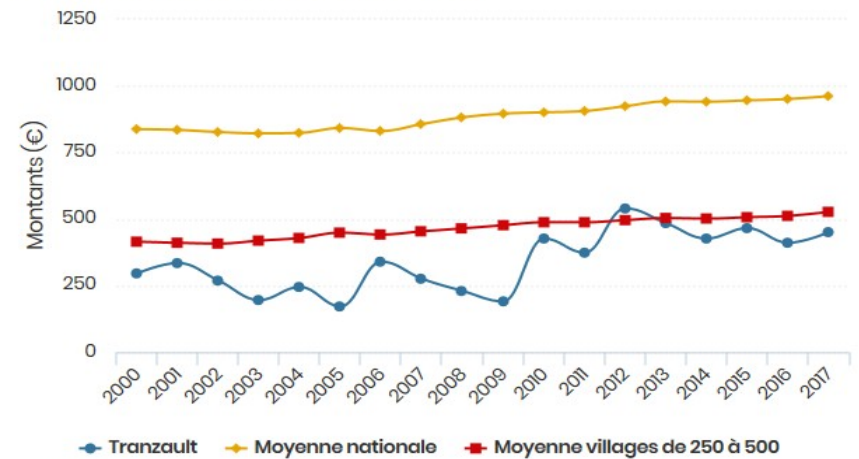
Dette de Tranzault

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



Dette par habitant de Tranzault

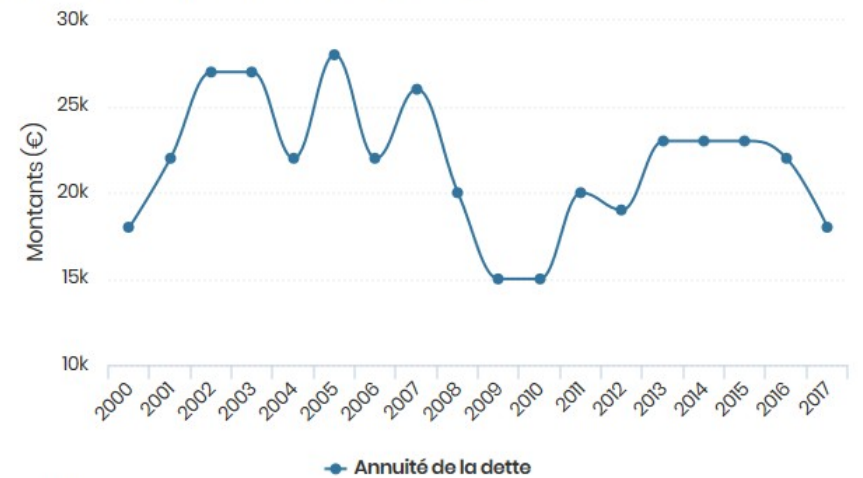
(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2019

Annuité de la dette de Tranzault

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)

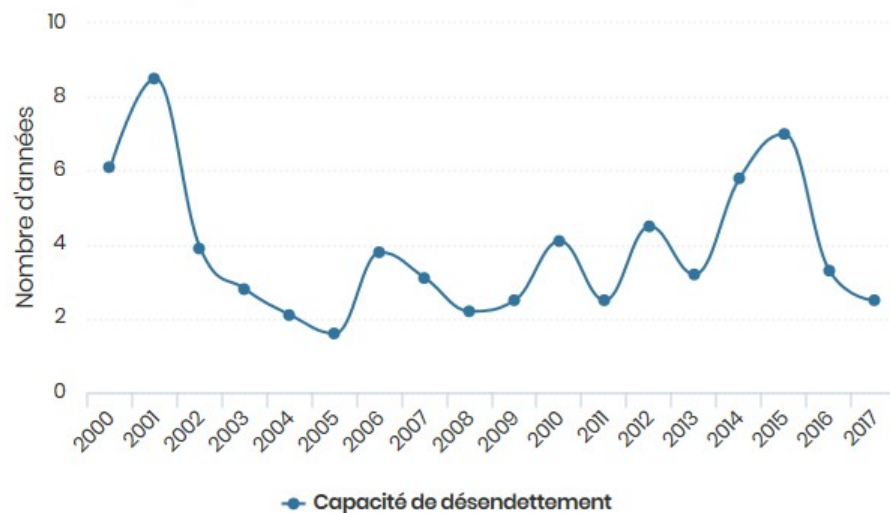


© JDN 2019

L'annuité de la dette représente la somme des intérêts d'emprunts et du montant du remboursement du capital de Tranzault.

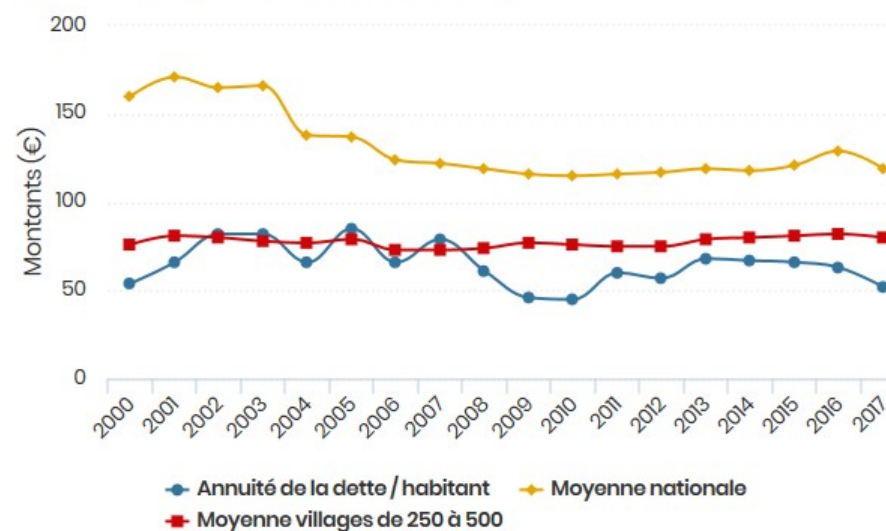
Capacité de désendettement de Tranzault

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



Annuité de la dette par habitant de Tranzault

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2019

Endettement de Tranzault en 2017

	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale par habitant
Encours de la dette	157 000 €	451 €	962 €
Annuité de la dette	18 000 €	52 €	119 €
Avance du Trésor	nc	nc	nc
Capacité de désendettement	2,5 an(s)	-	-

L'avance du Trésor est un prêt à court terme de la part du Trésor public destiné à permettre à la commune de faire face à un besoin ponctuel de disponibilités. Cette avance est mobilisable et remboursable en une fois pour un montant et selon une échéance définis par contrat.

Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité de la commune. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements. Rapportant un flux à un stock, cet indicateur se mesure en années. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité de la commune. Il permet de savoir en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute. Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans. Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement entre 5 et 7 ans.